Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-président

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 17 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197091002

Octroyer à Nobesco (8412359 Canada inc.) un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des piliers de ponts d'étagement situés au-dessus de l'Île Sainte-Hélène (81-05111 et 81-05112) dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy , dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 7 564 599,28 $ (travaux: 6 003 836,70 $ + variations des quantités: 607 378,90 $ + contingences: 600 383,68 $ + incidences: 353 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 421811 (9 soumissionnaires conformes).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christian Arseneault
Vice-président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197091002

Octroyer à Nobesco (8412359 Canada inc.) un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des piliers de ponts d'étagement situés au-dessus de l'Île Sainte-Hélène (81-05111 et 81-05112) dans l'axe de l'avenue Pierre-Dupuy , dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 7 564 599,28 $ (travaux: 6 003 836,70 $ + variations des quantités: 607 378,90 $ + contingences: 600 383,68 $ + incidences: 353 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 421811 (9 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le présent appel d'offres remplace celui lancé l'an dernier qui fut annulé en raison des prix trop élevés reçus. À l'évidence, cet appel d'offres avait été lancé dans un contexte de surchauffe des marchés défavorable pour la Ville.

Force est de constater que le moment choisi cette fois pour le lancement de l'appel d'offres, en février, a été plus propice comme en témoignent les dix soumissions reçues.

Les représentants ont bien expliqué que les montants prévus pour les variations de quantité pourront servir au besoin et permettront d'éviter de retourner aux instances pour répondre à des besoins ponctuels.

Les explications du Service quant à l'écart de prix avec l'estimation ont été jugées pertinentes par les membres de la Commission. Ces derniers ont bien compris que le

plus bas soumissionnaire s'est montré très agressif en déposant un prix très inférieur à l'estimation. Il est raisonnable de croire que le plus bas soumissionnaire peut compter sur quelques avantages commerciaux (possession d'équipement, méthode innovatrice, etc.) qui le rendent très concurrentiel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197091002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.